



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politiques communautaires

Question écrite n° 102340

Texte de la question

M. Dino Cinieri attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur l'expérience du programme « scottish entreprise » conduite au Royaume-Uni et qui consiste à former les écoliers anglais à l'esprit d'entreprise dès l'école primaire. Il lui demande s'il ne lui paraît pas opportun de s'inspirer de cet exemple pour familiariser les écoliers du primaire et les collégiens français avec les compétences d'un entrepreneur.

Texte de la réponse

En application de l'article 9 de la loi du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, le décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 instaure le socle commun de connaissances et de compétences « qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir avec succès sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société ». Le socle commun s'organise en sept compétences. La septième de ces compétences traite de l'autonomie et de l'esprit d'initiative et se décline en termes de connaissances, de capacités et d'attitudes. Dans le cadre de l'autonomie, le socle précise qu'« il s'agit de mettre en place un véritable parcours civique de l'élève, constitué de valeurs, de savoirs, de pratiques et de comportements dont le but est de favoriser une participation efficace et constructive à la vie sociale et professionnelle ». « Il est également essentiel que l'école développe la capacité des élèves à apprendre tout au long de la vie. » Parmi les connaissances ciblées figurent la connaissance de l'environnement économique, dont l'entreprise et les métiers de secteurs et de niveaux de qualification variés, ainsi que les parcours de formation correspondants et les possibilités de s'y intégrer. En termes d'attitudes, le socle préconise que chaque élève doit avoir « une ouverture d'esprit aux différents secteurs professionnels et conscience de leur égale dignité ». En outre, le socle précise que l'élève doit être capable de concevoir, de mettre en oeuvre et de réaliser des projets individuels ou collectifs dans les domaines artistiques, sportifs, patrimoniaux ou socio-économiques. Chacun des domaines constitutifs du socle commun contribuant à l'insertion professionnelle, sociale et civique des élèves.

Données clés

Auteur : [M. Dino Cinieri](#)

Circonscription : Loire (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102340

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 août 2006, page 8703

Réponse publiée le : 21 novembre 2006, page 12197